

CLINIQUE DU MILLÉNAIRE

Médecine - chirurgie



 **Oc Santé**

**Mieux vous accueillir,
mieux vous accompagner**

Livret d'accueil

Retrouvez sur notre site www.oc-sante.fr
toutes les informations sur votre hospitalisation

Bienvenue



Sommaire

- 4** Un établissement Oc Santé
- 16** Nos engagements
- 19** Votre accueil et admission
- 21** Votre prise en charge en ambulatoire
- 27** Votre prise en charge JO- ambulatoire de Cardiologie interventionnelle
- 30** Votre prise en charge en hospitalisation complète
- 32** Votre séjour
- 38** Frais d'hospitalisation
- 39** Vos droits
- 46** Charte de la personne hospitalisée
- 47** Charte de la personne en situation de handicap

Votre état de santé actuel nécessite un séjour dans notre établissement. Nous vous remercions de votre confiance et vous le souhaitons aussi agréable que possible.

Pour vous guider dès votre arrivée, nous avons porté toute notre attention à ce livret d'accueil.

Vous y trouverez la totalité des renseignements dont vous devez prendre connaissance à votre entrée. Prenez le temps de le lire et conservez-le, il vous sera utile tout au long de votre séjour.



Nous vous invitons à consulter notre site internet www.oc-sante.fr (rubrique **nos établissements**) pour compléter votre information et préparer au mieux votre séjour.

La clinique du Millénaire est un établissement du groupe

Oc Santé



2500 LITS ET PLACES

3300 SALARIÉS

800 MÉDECINS

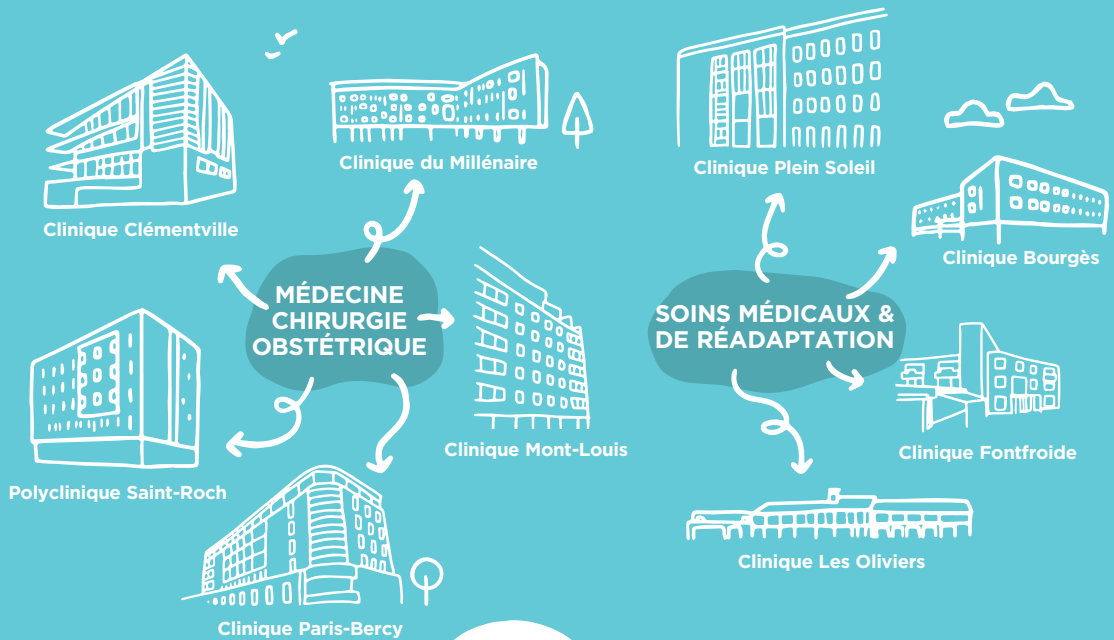
+ DE 70 SPÉCIALITÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

270000 PATIENTS PRIS EN CHARGE CHAQUE ANNÉE

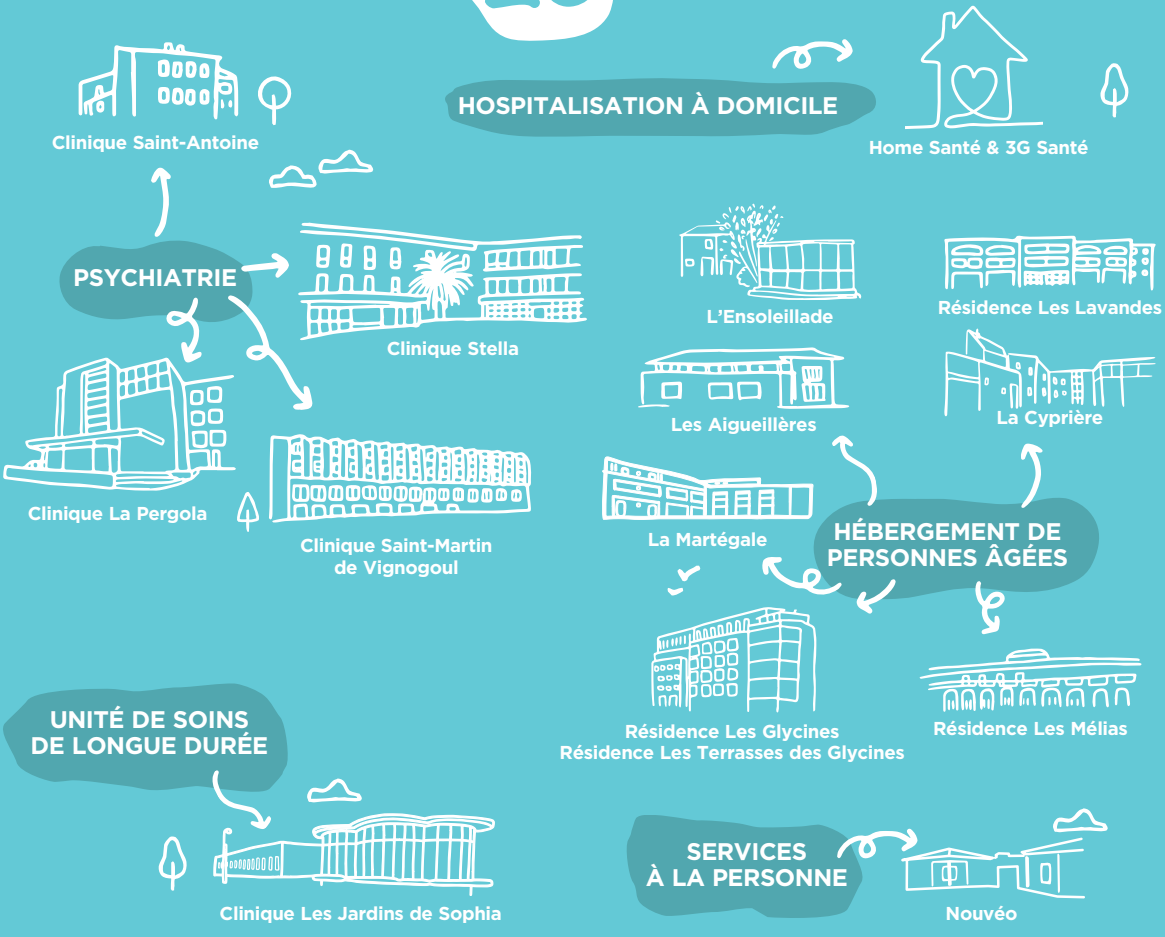
420 RÉSIDENTS ACCUEILLIS EN EHPAD

4500 NAISSANCES PAR AN

81 500 PASSAGES AUX URGENCES PAR AN



Oc Santé c'est **25** établissements de santé





LA CLINIQUE DU MILLÉNAIRE

Les valeurs de la clinique du Millénaire sont centrées autour de la prise en charge du patient :

- **S'adapter aux besoins du patient** en proposant des prises en charge adaptées, avec comme priorités la qualité et la sécurité des soins,
- **Valoriser l'accueil du patient** en l'informant de ses droits et en l'accompagnant dans son parcours de soins,
- **Respecter la dignité et les croyances** des patients,
- **Privilégier la qualité** en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue,
- **Créer les complémentarités** ou les interactions nécessaires pour assurer une prise en charge globale.

→ CHIFFRES CLÉS

- **+ DE 600** SALARIÉS
- **140** MÉDECINS ET PRATICIENS LIBÉRAUX
- **274** LITS RÉPARTIS SUR 4 NIVEAUX
- **37** BOXES D'AMBULATOIRE
- **15 000** PATIENTS HOSPITALISÉS PAR AN
- **14 000** PASSAGES EN AMBULATOIRE PAR AN
- **27 000** PASSAGES ANNUELS AU SERVICE DES URGENCES
- **19** SALLES DE BLOC OPÉRATOIRE
- **2** SCANNERS, **2** IRM, **1** TEP SCAN



BÂTIMENT A

NIVEAU 4

- Hospitalisation Médecine Gériatrie
Pneumologie
- Unité Neuro-vasculaire
- Unité de Soins Intensifs
Neuro-Vasculaire (USINV)

NIVEAU 3

- Unité de Soins Continus (USC)
- Hospitalisation Urologie,
Neurochirurgie

NIVEAU 2

- Hospitalisation Cardiologie médicale
et interventionnelle,
Chirurgie cardiaque,
Cardio-vasculaire, Unité de
Cardio-Gériatrie (UCG)

NIVEAU 1

- Unité de Réanimation
- Unité de Soins Intensifs en Cardiologie
(USIC)
- Blocs opératoires et interventionnels
- SSPI

NIVEAU 0

- Accueil principal
- Bureaux des admissions
- Cafétéria et point chaud
- Service des Urgences
- Centre d'imagerie médicale - IMACAM

BÂTIMENT B

NIVEAU 4

- Secteur de consultations
Dermatologie, Echographie cardiaque,
Pneumologie, Centre de médecine
vasculaire
- Tests d'effort / Holters
- Gnosis santé

NIVEAU 3

- Hospitalisation Chirurgie digestive,
Chirurgie bariatrique,
Gastroentérologie médicale,
et Chirurgie plastique

NIVEAU 2

- Nephrocare

NIVEAU 1

- Chirurgie ambulatoire et
Hospitalisation de jour
- Accueil J0 chirurgie
- Unité J0-ambulatoire de Cardiologie
interventionnelle
- Consultation mémoire
- Soins externes

BÂTIMENT C

NIVEAU 2

- Centre d'imagerie de la femme IMACAM

NIVEAU 1

- Secteur de consultations de
cardiologie interventionnelle - SCP
Échographie cardiaque

NIVEAU 0

- Laboratoire de biologie médicale INOVIE
- Consultations de pré-anesthésie (CPA)

LES PRISES EN CHARGE PROPOSÉES

La clinique du Millénaire est un établissement médico-chirurgical organisé autour de pôles de référence.

→ PÔLE CARDIOLOGIQUE

Une équipe médicale pluridisciplinaire permet de proposer une prise en charge complète en cardiologie :

- **Cardiologie médicale & interventionnelle** (coronarographie, échographie transœsophagienne, angioplasties, pose de pacemaker, pose de défibrillateur, ablation par radio fréquence, traitement des fibrillations auriculaires, TAVI, mitraclip et aortiques...),
- **Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique** (pontage coronarien sous Circulation Extra corporelle (CEC) et à cœur battant, chirurgie valvulaire, chirurgie de l'aorte abdominale et thoracique, carotide phlébologie, chirurgie cardiaque mini invasive par mini sterno, chirurgie mitrale vidéo assistée...),
- **Unité de Soins Intensifs en Cardiologie,**
- **Unité de Cardio-Gériatrie (UCG),**
- **Unité de la douleur thoracique,**
- **Unité de prise en charge des urgences** cardiologiques et coronariennes, 24h/24, 7 jours sur 7.

La clinique du Millénaire travaille en collaboration avec des cabinets médicaux libéraux disposant de leurs propres locaux de consultation au sein de l'établissement :

- Centre de médecine vasculaire
- Épreuves d'effort
- Étude de la consommation maximale d'Oxygène
- Holters
- Échographies cardiaques
- Exploration fonctionnelle respiratoire
- Polygraphie

→ PÔLE CHIRURGICAL ET INTERVENTIONNEL

Un pôle de **chirurgie en hospitalisation complète et de chirurgie ambulatoire** où se déclinent les spécialités de :

- **Chirurgie digestive et viscérale** : chirurgie de l'intestin et du côlon, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la vésicule biliaire, du foie, de l'appendice, des hernies abdominales, chirurgie cancérologique.
- **Gastroentérologie et gastroentérologie interventionnelle** : endoscopies digestives (gastroscopie, coloscopies, échoendoscopie, cholangiopancréatographie rétrograde endoscopique), proctologie, perfusion de biothérapie dans le cadre de maladie inflammatoire chronique de l'intestin, perfusion de fer et saignées.
- **Neurochirurgie** : chirurgie de la sphère crano-encéphalique, chirurgie du rachis, électrostimulation dans le cadre de la prise en charge du Parkinson, chirurgie cancérologique.
- **Urologie** : endoscopie urinaire, ponction biopsique de prostate, chirurgie de la vessie, du rein et de la prostate, prise en charge des calculs urinaires et de l'incontinence urinaire, chirurgie cancérologique.
- **Radiologie interventionnelle** : biopsie, infiltration, ponction...

→ PÔLE MÉDICAL

- **Pneumologie** : fibroscopie bronchique, BPCO, spirométrie, cure d'antibiothérapie, bilan pneumologique,
- **Neurologie** : filière AVC, traitement des scléroses en plaques, bilans mémoire, maladie de Parkinson, bilan neurologique,
- **Gériatrie** : service de court séjour gériatrique et bilan gériatrique.

LE PLATEAU TECHNIQUE

La clinique du Millénaire participe à l'offre en lits de soins critiques et de soins de premiers recours avec :

- Un **service de soins d'Urgence**
- Deux **unités de réanimations médicales et chirurgicales**
- Une **unité de Soins Continus**
- Une **unité de Soins Intensifs Neuro-vasculaire**
- Une **unité de Soins Intensifs en Cardiologie**

Mais également :

- Des **secteurs de consultations** au sein de la clinique accueillent des praticiens de différentes spécialités.
- Un **centre d'imagerie médicale** équipé de deux scanners, d'une salle d'échographie, de deux IRM, d'appareils de radiologie conventionnelle. Un cabinet d'imagerie de la femme (sénologie) est également disponible.
- Un **laboratoire d'analyses médicales** situé au sein de la clinique et fonctionnant 24h/24.
- Un cabinet de scintigraphie.
- Un TEP scan





VOS PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS LORS DE VOTRE SÉJOUR

Christelle BÉCHARD, Directrice.

Benjamin MAHIEU, Directeur adjoint.

Coralie DEMANGE, Attachée de direction.

Aurélié ALLAIN, Directrice des Ressources Humaines.

Marie-Céline LAPOINTE, Directrice des Soins.

Ziad RAYES, Pharmacien gérant.

La liste des responsables de service est disponible sur le site internet de la clinique www.millenaire.fr.
Pour vous permettre d'identifier facilement les différentes catégories de personnel que vous allez rencontrer au cours de votre séjour, le prénom et la qualification de chaque agent sont indiqués sur leurs badges.

CONTACTS UTILES

Standard 04 99 53 60 00

Secrétariat des services :

Service des urgences 04 99 53 63 73

Consultation de pré-anesthésie 04 67 66 67 09

Chirurgie et médecine ambulatoire 04 99 53 60 82

Unité de réanimation 2 04 99 53 60 00

Unité de réanimation 3 04 99 53 60 00

Unité de soins intensif en cardiologie 04 99 53 60 00

Chirurgie cardiaque 04 99 53 60 02

Médecine cardiaque 04 99 53 61 23

Unité de soins continus 04 99 53 61 26

Chirurgie viscérale et digestive 04 99 53 65 49

Chirurgie urologique et neurochirurgie 04 99 53 61 26

Médecine, gériatrie, pneumologie, neurologie 04 99 53 66 92

Unité de soins intensifs en neurologie 04 99 53 66 92

Laboratoire d'analyses médicales INOVIE 04 99 53 63 63

Cabinet d'imagerie médicale IMACAM 04 99 53 60 60

Les soins de support :

Diététiciennes 04 99 53 66 27

Assistante sociale 04 99 53 65 51

Psychologue 04 99 53 60 00

Infirmière d'annonce et RAAC 04 99 53 60 45

Infirmière référente douleur 04 99 53 65 18

Infirmière en pratiques avancées pour AVC 04 99 53 66 92



L'ANNUAIRE DES MÉDECINS

Andrologie	
Dr FAIX Antoine	06 60 10 47 99
Anesthésie - Réanimation	
Dr ABBAL Bertrand	04 67 66 67 09
Dr AGLIME Ilham	
Dr BERTHOD Vincent	
Dr BIGEON Jean-Yves	
Dr CANON Aurélien	
Dr CHARPENTIER Christelle	
Dr CHOUKHI Rachid	
Dr COISEL Yannaël	
Dr DONNETTE François-Xavier	
Dr FEDIDE Fabien	
Dr HALCHINI Constantin	
Dr HATTERER Éric	
Dr LALANDE Marion	
Dr LORNE Emmanuel	
Dr OULD CHIKH Mehdi	
Dr PARNEIX Matthieu	
Dr ROUSSIAUX Arnaud	
Dr SENTENAC Pierre	
Angiologie	
Dr CREBASSA Vincent	04 99 53 62 20
Dr MONTIEL-SABATIER Danièle	
Dr TALIC Benjamin	

Cardiologie	
Dr ACKERMANN Yasmina	09 82 48 01 50
Dr ANSELME- MARTIN François	04 67 61 12 50
Dr BENNE Jean-Louis	04 67 29 25 55
Dr BIOUSSE Nathalie	04 67 66 11 46
Dr CABANTOUS Serge	04 67 84 36 96
Dr CAMBON David	04 53 80 65 30
Dr CAMBON VIALA Marie	09 53 80 65 30
Dr CARRA Laurent	04 67 71 81 40
Dr CHEVRIER Jacques	04 67 64 11 99
Dr CRESPEY Richard	04 67 60 63 81
Dr FASSIER Aude	04 67 71 81 40
Dr FICAI Sylvia	04 67 64 11 99
Dr FRIEDMANN Reynald	04 67 65 48 38
Dr GAUCI Laurent	
Dr GALTIER Chloé	09 82 48 01 50
Dr KRICHEL Dimitri	04 67 02 26 26
Dr MALAK Alexandre	
Dr MALAK Lucile	04 67 52 39 78
Dr MALAK Malak	
Dr MOURAFI Hind	04 94 50 18 16
Dr NICOLEAU Jean	
Dr POLETTI Grégoire	04 67 49 71 11
Dr RICCI Jean-Etienne	04 99 53 62 00
Dr RODIER Virginie	04 67 02 26 26
Dr ROLA Matthieu	04 99 53 62 00
Dr ROUGE Jean-François	04 67 98 85 42
Dr SAMRI Ali	04 67 42 51 85
Dr SBAITI Armand	04 67 03 14 02
Dr SCALZI Joseph	04 67 61 12 50
Dr WOJEWODSKA Hélène	04 67 60 40 36



L'ANNUAIRE DES MÉDECINS

Cardiologie interventionnelle

Dr CADE Stéphane	04 99 53 62 00
Dr CLEMENTY Nicolas	
Dr COSSON Stéphane	04 67 49 71 11
Dr CRANSAC Frédéric	04 99 53 62 00
Dr LEVY Gilles	
Dr MALCLES Guilhem	
Dr PIOT Christophe	
Dr PONS Maxime	04 99 53 62 00
Dr RACZKA Franck	
Dr RICCI Jean Étienne	
Dr SPORTOUCH Catherine	

Cardio-gériatrie

Dr GALLET DE SANTERRE Philippe	04 99 53 60 02
Dr ROCHA Miguel	

Chirurgie bariatrique

Dr CRESIENZO Dominique	04 67 42 19 70
------------------------	----------------

Chirurgie cardiaque et vasculaire et thoracique

Dr ALAUZEN Michel	
Dr DUBAR Arnaud	
Dr FREYCON-TARDY Léonore	04 99 53 62 10
Dr MUNOS Emmanuel	
Dr NADER Joseph	

Chirurgie urologique et carcinologique

Dr BAYOUD Yann Younes	04 67 20 21 83
Dr DELBOS Olivier	
Dr FAIX Antoine	06 60 10 47 99
Dr LANFREY Pierre	
Dr PASQUIER Damien	04 67 20 21 83
Dr PONS Mathieu	
Dr ZARKA Michaël	

Chirurgie thoracique

Dr ALAUZEN Michel	04 99 53 62 10
-------------------	----------------

Chirurgie viscérale, digestive et carcinologique

Dr CHAUVAT John	
Dr CRESIENZO Dominique	04 67 42 19 70
Dr LEON Piera	
Dr FLAMEIN Renaud	04 67 15 38 34
Dr GLAISE Aude	04 67 42 19 70
Dr MALGOIRE Jean-Yves	04 67 15 38 34
Dr PISSAS Marie-Hélène	

Dermatologie

Dr BES Georges	04 67 71 74 14
----------------	----------------

Endocrinologie

Dr SIAU Diba	04 99 53 34 32
--------------	----------------

Gastro-entérologie et hépatologie	
Dr AYRAL Jean	04 67 92 02 82
Dr BLANC Christophe	04 67 15 16 17
Dr ESPERANCE Claire	09 78 81 78 21
Dr FEDKOVIC Yvan	04 67 22 33 33
Dr GARCIA Valérie	04 67 92 02 82
Dr HANSLIK Bertrand	04 67 92 02 82
Dr LHOPE Camille	04 67 15 16 17
Dr LOUVETY Stéphane	04 67 92 02 82
Dr ROLLIN Nicolas	09 78 81 78 21
Dr RUDLER Franz	04 67 92 02 82
Dr SUMA Constance	04 67 92 02 82
Dr VALATS Jean-Christophe	09 78 81 78 21
Dr VERCAMBRE AUFORT Lucile	04 67 15 16 17
Gastro-entérologie interventionnelle	
Dr ROLLIN Nicolas	
Dr RUDLER Franz	09 78 81 78 21
Dr VALATS Jean-Christophe	
Gériatrie	
Dr DURANT Richard	04 99 53 34 34
Dr LEONEL Florence	04 99 53 61 24
Médecine générale	
Dr LE GOUHINEC Aude	
Dr NEVESNY Ruth	
Dr ROUGERON Geoffrey	04 99 53 62 02
Dr SOUVANNAVONG Diane	
Dr VAUCHOT Cécilia	

Médecine interne	
Dr DURANT Richard	04 99 53 34 34
Néphrologie	
Dr BASEL AVRILA Olivia	
Dr DELEUZE Sébastien	
Dr JUGANT Sébastien	04 67 99 86 70
Dr MACOMBE Anouk	
Dr SIMONINI Fanny	
Dr SOUWEINE Jean-Sébastien	
Neurochirurgie	
Dr DRAN Grégory	
Dr MEYER-BISCH Vincent	04 67 54 54 00
Dr NOGUES Laurent	
Dr ROLLAND Alice	
Neurologie	
Dr AZAKRI-ACHOUKHI Souhayla	04 67 99 07 94
Dr FLAIRE Axel	04 67 42 19 09
Dr GRINI MAZOUZI Magda	04 67 99 07 94
Dr JACOB Mélissa	
Dr LANDRAGIN Nicolas	
Dr LIONNET Caroline	04 67 42 19 09
Dr RIVERO SAUX Aude	



L'ANNUAIRE DES MÉDECINS

Pneumologie

Dr BUGHIN François	04 99 53 62 18
Dr DEMAZEAU Clément	
Dr FROMENT Catherine	
Dr GAUTIER DECHAUD Véronique	
Dr MAESTRE Corinne	
Dr MARCANO Xavier	

Proctologie

Dr MALGOIRE Jean-Yves	04 67 15 38 34
-----------------------	----------------

Rhumatologie

Dr DIDRY Catherine	04 67 58 33 95
Dr DRAN Delphine	
Dr LOCCI Marie	
Dr REMY MOULARD Anouck	

Sexologie

Dr FAIX Antoine	06 60 10 47 99
-----------------	----------------

Urgences

Dr AUJARD Raphaëlle	04 99 53 63 73
Dr AYADI Nesrine	
Dr DESBREST Paul	
Dr DUEZ Manon	
Dr DUNO Caroline	
Dr GUERIN Côme	
Dr GUERIN Édouard	
Dr LATOUR Émeline	
Dr LE GOULVEN Yannig	
Dr MANUCEAU Bernard	
Dr SAMORINHA Gilles	





ACCÈS ET PLAN



Tramway : Ligne n° 1, arrêt « Place de France ».



Bus : ligne 29, arrêt Odysseum et la ligne « La Ronde Extérieure Nord Montpellier ».



Parking : La clinique dispose d'un parking, réservé aux patients et aux visiteurs.

Des places de parking pour personne à mobilité réduite sont disponibles à proximité immédiate de l'accueil du service des urgences et de l'entrée de la clinique.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous vous invitons à contacter le **04 99 53 63 00** ou par mail referent.handicap@millenaire.fr, afin d'organiser votre admission dans les meilleures conditions.

Des places de parking pour personnes à mobilité réduite sont disponibles à proximité immédiate de l'accueil du service des urgences et de l'entrée de la Clinique. Pour faciliter leur localisation et leur identification, une signalétique est en place.

Nos engagements

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

→ CERTIFICATION

L'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins est notre priorité.



Comme tous les établissements du groupe Oc Santé, la clinique du Millénaire s'inscrit dans **une démarche continue d'amélioration de la qualité** des soins proposés. En 2019, la **Haute Autorité de Santé a attribué à la clinique du Millénaire le niveau le plus élevé, « A », de sa version de certification**. Cette reconnaissance, valable 6 ans, est une nouvelle preuve du très haut niveau de performance de l'établissement.

→ QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

L'établissement définit une politique basée sur l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins qui s'appuie sur des principes de concertation entre les acteurs et des valeurs de respect des personnes.

Cette politique a été élaborée conjointement par la direction et la CME (conférence médicale d'établissement).

→ INDICATEURS DE QUALITÉ

La Haute Autorité de Santé met à disposition des indicateurs de qualité et de sécurité des soins pour les établissements de santé. Ces indicateurs, développés et validés avec les professionnels de santé, les patients et les usagers sont utilisés comme outils d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Leur diffusion est publique sur le service Qualiscope du site www.has-sante.fr.

→ VOTRE IDENTITÉ POUR MIEUX VOUS SOIGNER



Depuis le 1^{er} janvier 2021, vous disposez d'une identité sanitaire officielle appelée **Identifiant National de Santé (INS)** qui vous est unique et est utilisé par tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge. Afin de sécuriser votre identification à toutes les étapes de votre prise en charge, les équipes seront amenées à vous demander de décliner votre identité fréquemment.

→ LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

Les infections associées aux soins sont des infections acquises dans les établissements de santé et peuvent concerner tant les patients que le personnel. Beaucoup d'entre elles sont liées aux propres bactéries du patient, à son état général et aux actes de soins qu'il reçoit. D'autres sont d'origine externe. Une partie des infections peut être évitée grâce à l'application de mesures d'hygiène préventives. Les professionnels de la clinique mettent tout en œuvre pour limiter au maximum la survenue de ces infections.

Le **Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)** se réunit périodiquement pour élaborer un programme annuel de prévention et en suivre la réalisation en collaboration avec l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH). La clinique fait partie du réseau CPIAS et participe aux différentes enquêtes nationales. Pour nous aider dans la prévention de ces infections qui sont essentiellement d'origine manuportée (transmission par les mains), nous vous invitons ainsi que les personnes qui viendront vous rendre visite à pratiquer une hygiène des mains en utilisant le flacon de solution hydroalcoolique mis à disposition dans l'établissement.

→ EXPÉRIENCE PATIENT

Vous pourrez également être sollicité pour partager votre expérience, perception et vécu tout au long de votre séjour.





PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOULEUR

Nous nous engageons à prévenir, évaluer, prendre en compte et traiter la douleur.

La clinique dispose d'un CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) qui est une structure de réflexion et de propositions pour améliorer la prise en charge de la douleur des patients hospitalisés avec, sur le terrain, un groupe de référents douleur qui participe à l'amélioration de la qualité de la prise en charge de votre douleur sur l'ensemble des services de soins. Des formations spécifiques à la douleur sont mises en œuvre régulièrement pour les professionnels de santé.



ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conscients des transitions écologiques, énergétiques et digitales qui façonnent notre époque, le groupe Oc Santé et la clinique ont depuis de nombreuses années intégré le développement durable au cœur de leur stratégie et de leur organisation dans le cadre de leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cette stratégie, construite sur cinq piliers, s'aligne sur les enjeux actuels.

- Le premier pilier repose sur une gouvernance solide, veillant à l'application rigoureuse de la démarche RSE à tous les niveaux des organisations.
- Le deuxième pilier économique se concentre sur l'optimisation des coûts et les achats responsables.
- Le troisième pilier, environnemental et énergétique, regroupe les efforts poursuivis pour améliorer l'impact des activités sur l'environnement.
- Parallèlement, le quatrième pilier sociétal s'attache à la qualité des soins en mettant l'accent sur la réponse aux besoins de la population et l'innovation.
- Enfin, le cinquième pilier social se matérialise par un engagement fort pour la qualité de vie au travail et l'épanouissement professionnel.

Retrouvez le détail de notre stratégie RSE « Tous responsables, Tous engagés » sur notre site internet www.oc-sante.fr / rubrique nos valeurs.



BIENTRAITANCE

La clinique s'engage dans la promotion de la bientraitance et la déclaration de toute suspicion ou cas avéré de maltraitance. L'établissement assure la mise en place d'outils permettant d'identifier les modalités de prévention et de signalement des cas de maltraitance notamment par la sensibilisation des professionnels à travers diverses formations. La clinique du Millénaire a également nommé un Référent Bientraitance certifié AFNOR.



VIDÉOSURVEILLANCE

La clinique est équipée d'un système de vidéosurveillance destiné à prévenir les atteintes à la sécurité des patients, des accompagnants et du personnel. Les caméras de surveillance sont situées à l'entrée de la clinique et dans les couloirs des unités de soins. Le délai de conservation des enregistrements est de 15 jours.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@oc-sante.fr.

Votre accueil et admission

Le personnel d'accueil se tient à votre disposition pour vous renseigner, vous guider ou recueillir vos remarques ou vos suggestions.



ACCUEIL

La clinique du Millénaire est accessible uniquement par l'entrée principale (hors urgences) située

220 boulevard Pénélope

HORAIRES

À ce poste, deux hôtesses vous accueillent de

7h20
à 20h40 | **7 jours/7**

LES MODES D'HOSPITALISATION

- MÉDECINE ET CHIRURGIE AMBULATOIRE
- MÉDECINE ET CHIRURGIE EN HOSPITALISATION COMPLÈTE
- HOSPITALISATION NON-PROGRAMMÉE (URGENCES)

Vous pouvez être admis(e) à tout moment du jour et de la nuit sans formalités administratives préalables, après l'accord du médecin auprès duquel vous êtes adressé(e). Le bureau des admissions constituera alors votre dossier avec votre famille ou votre accompagnant.

DOCUMENTS À NE PAS OUBLIER AVANT VOTRE ENTRÉE



Une pièce d'identité validante

(carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour)



Votre carte Vitale mise à jour (ou à défaut une attestation d'ouverture des droits)



Votre attestation mutuelle / CSS



Votre pochette de préadmission complétée



Votre prise en charge en ambulatoire

Le service ambulatoire est ouvert du lundi au vendredi de

**7h00 à
20h00**

POUR JOINDRE LE SERVICE AMBULATOIRE :

04 99 53 60 82

EN CAS DE PROBLÈME SURVENU EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE AMBULATOIRE, VEUILLEZ CONTACTER LE SERVICE DES URGENCES DE LA CLINIQUE (24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7).

SERVICE DES URGENCES :

04 99 53 63 73

LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION OU EXAMEN

→ L'APPEL DE LA VEILLE

Il ne concerne pas tous les patients. Votre médecin peut déjà vous avoir donné toutes les informations nécessaires dont votre heure de convocation. Si ce n'est pas votre cas, un(e) infirmier(e) de la clinique vous contactera par téléphone **entre 12h et 16h**. Il (Elle) vous confirmera l'heure de convocation et fera un point avec vous sur l'organisation de votre séjour ainsi que sur les consignes préopératoires. Il est possible que l'heure de convocation donnée par l'infirmier(e) soit quelque peu différente de celle donnée par votre praticien. **Si vous n'êtes pas joignable au troisième appel, un message vocal vous sera laissé. Vous pouvez rappeler le service jusqu'à 19h, si besoin au 04 99 53 60 82.**

→ LE SMS DE LA VEILLE

Il concerne les patients d'endoscopie. Il précise l'heure de convocation au sein du service ambulatoire.

VOTRE PRÉPARATION PRÉ-OPÉRATOIRE

En fonction de l'intervention ou de l'examen à réaliser, les consignes préopératoires applicables divergent. Afin de vous garantir une meilleure prise en charge, vous trouverez ci-après les instructions propres à votre préparation préopératoire. Il vous suffit pour cela de vous référer à la fiche concernant votre situation, et, s'il y a lieu, vous référer aux recommandations supplémentaires données par votre médecin.

Votre praticien ainsi que l'équipe soignante restent à votre disposition pour toute question supplémentaire relative à votre préparation. **Veillez à bien respecter les consignes contenues dans cette fiche afin d'éviter tout report de votre intervention/examen.**

Je me réfère à la page :

- Pour une endoscopie digestive/pulmonaireP.22
- Pour une rhizolyse (thermocoagulation, phénolysation)P.23
- Pour une intervention chirurgicaleP.24

PRÉPARATION EN VUE D'UNE ENDOSCOPIE DIGESTIVE/PULMONAIRE

→ AVANT L'EXAMEN

Avant l'examen, **vous devez prendre rendez-vous avec un médecin-anesthésiste (04 67 66 67 09) idéalement 7 jours avant. Il vous interrogera sur vos antécédents et vos traitements et vous précisera le déroulement de votre séjour.**

LA DOUCHE PRÉOPÉRATOIRE est destinée à nettoyer et préparer votre peau avant votre examen. **À votre domicile, au plus près de l'heure de rendez-vous, prenez votre douche avec votre savon habituel.**



1. Savonner le corps du haut vers le bas et effectuer un shampoing



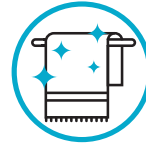
2. Insister sous les aisselles, nombril, plis de l'aîne et terminer par les pieds et les organes génitaux



3. Ne pas utiliser de gant de toilette



4. Rincer abondamment



5. Se sécher avec des serviettes propres et revêtir des vêtements propres

→ LE JOUR DE L'EXAMEN

- Vous devez vous brosser correctement les dents.
- Dans le cadre de votre examen, vous devez rester à jeun : 2 heures pour les liquides clairs (le lait et les boissons avec pulpes sont considérés comme aliments solides) et 6 heures pour l'alimentation solide, **excepté pour la coloscopie** (cf. protocole de votre gastroentérologue), avant votre heure de convocation.
- Vous pouvez prendre votre traitement habituel aux heures prescrites (avec une seule gorgée d'eau si la prise doit se faire dans les 2 heures avant l'heure de convocation) sauf contre-indication mentionnée par l'anesthésiste en consultation.
- Dans le cas où un bilan biologique préopératoire vous a été prescrit vous devrez le présenter à l'infirmière qui vous accueillera.
- Veillez à bien retirer tous vos bijoux, piercings, lentilles de contacts, vernis à ongles aux mains.
- L'anesthésiste qui vous prendra en charge au bloc opératoire ne sera pas nécessairement celui qui vous a examiné en consultation.
- Durée de l'examen (à titre indicatif) :
 - Fibroscopie gastrique ou pulmonaire : 15 min
 - Coloscopie : 30-45 min
 - Écho-endoscopie
 - Cholangiopancréatographie rétrograde endoscopique : 60 min
- La collation après examen :
 - Endoscopie digestive : dès le retour en chambre, sauf contre-indication de votre médecin
 - Fibroscopie bronchique : 2 heures après votre retour en chambre

Vous sortirez dès que votre état le permet, en accord avec votre praticien.

PRÉPARATION EN VUE D'UNE RHIZOLYSE

→ AVANT L'EXAMEN

Avant l'examen, **vous devez prendre rendez-vous avec un médecin-anesthésiste (04 67 66 67 09) idéalement 7 jours avant. Il vous interrogera sur vos antécédents et vos traitements et vous précisera le déroulement de votre séjour.**

— LA DOUCHE PRÉOPÉRATOIRE

Elle est destinée à nettoyer et préparer votre peau avant votre examen. **À votre domicile, au plus près de l'heure de rendez-vous, prenez votre douche avec votre savon habituel.**

— LE JEÛNE MODERNE

Le jour de l'examen, vous devez vous brosser correctement les dents et arriver **à jeun : ne plus boire 2 heures avant la convocation pour les liquides clairs** (eau, thé ou café sans lait, jus sans pulpe) et **ne plus manger 6 heures avant la convocation.**

Vos médicaments du matin peuvent être pris avec une petite quantité d'eau et après avis de votre praticien.

— QU'EST-CE QUE LA RHIZOLYSE?

Cette intervention se réalise sous une anesthésie générale peu profonde (sans intubation). L'hospitalisation se fait en ambulatoire (vous sortirez le jour même). La procédure dure environ 30 minutes.

L'intervention se déroule au bloc opératoire où vous serez installé sur le ventre, en position « plage » (les deux mains sous la tête), avec la radiographie positionnée de face afin de repérer les articulations. Une aiguille est descendue sous contrôle radiographique jusqu'à obtenir un contact osseux contre l'articulation, tout en injectant un anesthésique local. Le chirurgien place une électrode au travers de cette aiguille, et réalise une thermolésion (électrique ou chimique) des ramifications nerveuses contre ces articulations. Il existe souvent une période de 24-48h où les douleurs peuvent être majorées, elle est généralement bien maîtrisée par les antalgiques et anti-inflammatoires. Le résultat est acquis en six semaines. Le résultat antalgique apparaît sur le premier mois, voire le second.

→ APRÈS L'EXAMEN

Vous resterez dans le service ambulatoire entre 2 et 4h, selon votre état, après votre retour du bloc opératoire, une collation vous sera servie dès votre retour en chambre.

Après la rhizolyse, vous devez observer du repos pendant la fin de la journée. Ne restez pas allongé en permanence, marchez un peu. Il ne faut pas faire d'automédication, seuls les médicaments prescrits par le médecin doivent être pris. Si des manifestations douteuses apparaissent, contactez les urgences.

— LES RISQUES DE L'INTERVENTION

Les risques de cette intervention sont faibles et limités au mauvais positionnement de l'aiguille, au risque d'hématome sur le trajet de l'aiguille, ou d'une réaction allergique à un produit d'injection ou anesthésique.

PRÉPARATION EN VUE D'UNE INTERVENTION CHIRURGICALE

Madame, Monsieur, vous allez subir une intervention chirurgicale en ambulatoire à la clinique du Millénaire. À cet effet, nous vous demandons de bien vouloir appliquer les recommandations suivantes.

→ LA CONSULTATION DE PRÉ-ANESTHÉSIE

Vous devez prendre rendez-vous avec un médecin-anesthésiste (04 67 66 67 09) idéalement 7 jours avant. Il vous interrogera sur vos antécédents et vos traitements et vous précisera le déroulement de votre séjour.

→ LA DOUCHE PRÉOPÉRATOIRE

La douche préopératoire est destinée à nettoyer et préparer votre peau avant toute intervention chirurgicale. Il est recommandé de réaliser au moins une douche préopératoire avec une solution moussante unidose antiseptique ou non (selon prescription de votre chirurgien). La douche préopératoire doit être réalisée au domicile, au plus près de l'intervention :



1. Savonner le corps du haut vers le bas et effectuer un shampoing



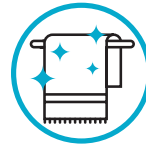
2. Insister sous les aisselles, nombril, plis de l'aîne et terminer par les pieds et les organes génitaux



3. Ne pas utiliser de gant de toilette



4. Rincer abondamment



5. Se sécher avec des serviettes propres et revêtir des vêtements propres

→ LA DÉPILATION DU SITE OPÉRATOIRE

La dépilation du site opératoire dans la prévention des infections du site opératoire n'est pas obligatoire en routine. Elle est faite à la demande de votre chirurgien si ce dernier considère que la pilosité du site opératoire peut être une gêne à l'intervention ou un inconfort pour les soins postopératoires. L'utilisation du rasoir est formellement interdite. Les crèmes dépilatoires peuvent être utilisées (sauf sur les muqueuses). Cependant, si vous utilisez une crème dépilatoire, un test allergique doit être réalisé 24h au préalable (hors zone opératoire). Vous pouvez également utiliser une tondeuse. Dans le cas où vous ne pouvez pas prendre en charge votre dépilation, elle sera réalisée par l'équipe soignante le jour de votre intervention. Veillez à bien retirer tous vos bijoux, piercings, lentilles de contacts, vernis à ongles aux mains.

→ LE JEÛNE

- Vous pouvez vous alimenter jusqu'à 6h avant votre convocation.
- Vous pouvez boire des liquides clairs (sauf lait et boisson avec gaz ou pulpe) jusqu'à 2 heures avant votre convocation.

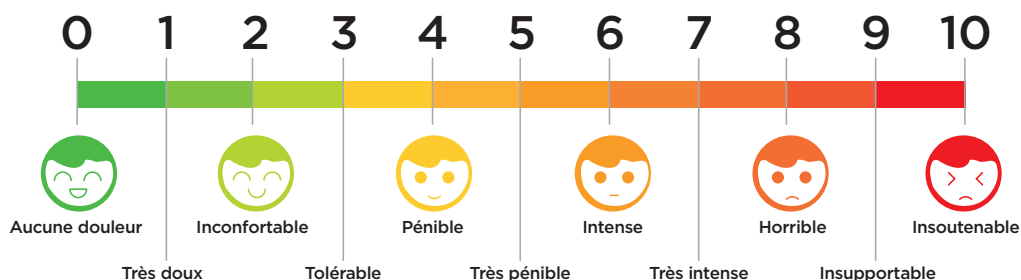
→ APRÈS L'INTERVENTION

Pendant les 24 premières heures quelques complications, souvent mineures, peuvent survenir : douleurs, nausées, vomissements, vertiges, étourdissements, fatigue, myalgies, céphalées ou somnolences. Dans la majorité des cas, tout doit rentrer dans l'ordre en 24-48 heures, mais ces signes peuvent aussi persister plusieurs jours.

LES SUITES NORMALES DE LA CHIRURGIE

— La douleur

Situez-la sur l'échelle numérique (EN) :



Une douleur inférieure à 4 est considérée comme étant normale. Cette douleur postopératoire doit être calmée par la prise des antalgiques prescrits par votre médecin.

— La cicatrice

Après l'intervention et dans les jours qui suivent, l'aspect de votre plaie peut être légèrement inflammatoire (rougeur, gonflement) il n'y a rien d'inquiétant à cela.

LES SIGNES QUI DOIVENT DONNER L'ALERTE

- Douleur supérieure à 4 sur l'échelle numérique
- La zone opératoire inflammatoire et douloureuse
- De la fièvre supérieure ou égale à 38,5 °C

Si vous présentez un ou plusieurs de ces signes et pour toute urgence vous pouvez contacter :

- N° service ambulatoire, du lundi au vendredi de 7h à 20h : **04 99 53 60 82**
- N° service Urgences, 7 jours/7 - 24 heures/24 : **04 99 53 63 73**

→ MODALITÉS DE REPRISE DE LA DOUCHE/BAIN, ALIMENTATION, ACTIVITÉ PHYSIQUE

- 🟢 La douche est autorisée dès la sortie de la clinique en protégeant votre pansement.
- 🟢 Alimentation normale dès la sortie de la clinique.
- 🟢 Marcher et monter les escaliers.
- 🔴 Ne pas prendre de bain pendant une semaine.
- 🔴 Ne pas porter de charge lourde pendant 21 jours.
- 🔴 Pas de sport pendant 21 jours.

AVANT VOTRE INTERVENTION

Vous serez contacté par le service de pré-admission qui s'occupera de récupérer l'ensemble des informations administratives nécessaires à votre intervention.

LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

- **Présentez-vous à l'accueil de la clinique à l'heure de convocation** communiquée la veille par téléphone. L'hôtesse d'accueil vous orientera vers le service ambulatoire.
- Procédez à votre enregistrement sur la **borne administrative** située à l'entrée du service.
- En fonction de votre intervention, vous serez installé dans une chambre ou vous serez orienté vers le vestiaire puis installé dans un salon. Il vous sera mis un bracelet d'identification comportant vos éléments d'identité afin de garantir la sécurité de votre prise en charge et le respect du processus d'identitovigilance.
- Éveillé, debout et acteur de votre examen/intervention, **vous vous rendez, si votre état le permet, à pied au bloc opératoire accompagné par l'un de nos brancardiers.**
- **Une fois l'intervention terminée**, vous serez pris(e) en charge par le personnel de la salle de soins post-interventionnelle, sous le contrôle de l'anesthésiste.
- Vous serez ensuite raccompagné(e) en brancard dans votre chambre où une collation vous sera servie. **L'équipe assurera la continuité des soins et la surveillance jusqu'à votre sortie**, après autorisation de votre praticien.

→ VOS DOCUMENTS MÉDICAUX

Avant de quitter l'établissement, l'ensemble des documents médico-administratifs de votre séjour vous seront remis (ordonnance, certificat médical, arrêt de travail si nécessaire, etc.).

→ L'ACCOMPAGNANT

La présence d'un accompagnant pour votre sortie est indispensable. Puisqu'il vous est formellement interdit de quitter l'établissement seul. Prévoyez une personne valide et responsable pour vous raccompagner à l'issue de votre intervention/examen.

VOTRE SORTIE

Un bulletin de sortie, que vous devrez signer et conserver, vous sera remis. Vous y trouverez les numéros de téléphones utiles permettant d'assurer la continuité des soins.

En fonction de votre état de santé, votre praticien et/ou médecin anesthésiste peuvent décider de vous garder en hospitalisation complète. Si vous souhaitez quitter l'établissement malgré un avis médical contraire, il vous faudra signer une attestation qui engagera votre responsabilité.

NOS RECOMMANDATIONS POSTOPÉRATOIRES

Cette liste est non exhaustive, selon avis de votre médecin en rapport avec votre intervention ou examen :

- Ne pas conduire, ne pas boire d'alcool pendant les 12 heures qui suivent l'intervention.
- Différer toute décision importante, votre vigilance peut être diminuée.
- N'absorber que les médicaments qui vous ont été prescrits par l'anesthésiste ou le chirurgien.

VOTRE SUIVI POSTOPÉRATOIRE

Le lendemain de votre intervention, un(e) infirmier(e) du service vous appellera entre 14h et 17h afin d'assurer votre suivi postopératoire et répondre à vos éventuelles questions. Pour les interventions réalisées le vendredi, le suivi post-opératoire sera réalisé le lundi suivant l'intervention.

Dans l'intervalle et en cas d'inquiétude, vous pouvez bien entendu nous joindre par téléphone.

Votre prise en charge JO-ambulatoire de Cardiologie interventionnelle

L'Unité JO-ambulatoire de Cardiologie interventionnelle est ouverte du lundi au vendredi de

7h00 à 20h00

POUR JOINDRE L'UNITÉ JO-AMBULATOIRE DE CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE :

04 99 53 61 58

EN CAS DE PROBLÈME SURVENU EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE AMBULATOIRE, VEUILLEZ CONTACTER LE SERVICE DES URGENCES DE LA CLINIQUE (24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7).

SERVICE DES URGENCES :

04 99 53 63 73

LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION OU EXAMEN

→ L'APPEL DE LA VEILLE

Il concerne tous les patients. L'infirmier(e) vous appellera dans l'après-midi, pour vous confirmer l'heure de convocation et faire un point avec vous sur l'organisation de votre séjour ainsi que sur les consignes préopératoires. Il est possible que l'heure de convocation donnée par l'infirmier(e) soit quelque peu différente de celle donnée par votre praticien. **Si vous n'êtes pas joignable à ce moment-là, vous devez absolument appeler le service avant 19h au : 04 99 53 61 58. Vous devez prévenir l'équipe soignante en cas d'apparition de tout signe d'infection (fièvre, lésion cutanée) et si vous êtes connu porteur de bactérie multirésistante.**

VOTRE PRÉPARATION PRÉ-OPÉRATOIRE

En fonction de l'examen à réaliser, les consignes préopératoires applicables divergent. Afin de vous garantir une meilleure prise en charge, vous trouverez ci-après les instructions propres à votre préparation préopératoire. Il vous suffit pour cela de vous référer à la fiche concernant votre situation, et, s'il y a lieu, vous référer aux recommandations supplémentaires données par votre médecin. Votre praticien ainsi que l'équipe soignante restent à votre disposition pour toute question supplémentaire relative à votre préparation. **Veillez à bien respecter les consignes contenues dans cette fiche afin d'éviter tout report de votre intervention/examen.**

Pour une coronarographie P.28

Pour une échographie transœsophagienne P.29

LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

Présentez-vous au 1^{er} étage du bâtiment B, à l'Unité JO-ambulatoire de cardiologie interventionnelle, auprès de l'infirmier(e) dans le bureau 1. L'aide-soignant réalisera un électrocardiogramme et prendra vos constantes. L'infirmier renseignera avec vous votre recueil de données. Il vous sera mis un **bracelet d'identification** comportant vos éléments d'identité afin de garantir la sécurité de votre prise en charge et le respect du processus d'identitovigilance. Vous serez accompagné au vestiaire afin de vous vêtir de la tenue de bloc et du peignoir, puis au salon préopératoire.

Éveillé, debout et acteur de votre examen/intervention, **vous vous rendez, à pied au bloc opératoire accompagné par l'un de nos brancardiers.**

Une fois l'intervention terminée, vous serez pris(e) en charge par le personnel de la salle de soins post-interventionnelle, sous le contrôle de l'anesthésiste.

Vous serez ensuite raccompagné(e) en brancard ou en fauteuil au salon post-opératoire. Il vous sera servi une collation à l'heure établie par le protocole de soins en salle de collation. **L'équipe assurera la continuité des soins et la surveillance jusqu'à votre sortie,** après autorisation de votre praticien.

PRÉPARATION EN VUE D'UNE CORONAROGRAPHIE

→ AVANT L'EXAMEN

Avant l'examen, le Référent en Cardiologie vous contactera pour vous **interroger sur vos antécédents et vos traitements et vous préciser le déroulement de votre séjour.** Il vérifiera l'absence de contre-indication à cet examen et la possibilité de le réaliser en ambulatoire.

La Secrétaire de l'Unité vous contactera ensuite pour récupérer par mail ou fax les documents nécessaires à la constitution de votre dossier (**le courrier de votre cardiologue de ville, l'ordonnance de traitement personnel, le bilan biologique**).

Enfin, la veille de votre examen, l'infirmier(e) vous appellera pour vous communiquer l'heure d'arrivée ainsi que l'heure de passage.

→ LE JOUR DE L'EXAMEN

Procéder à la dépilation des poignets ainsi que de la zone short, selon le schéma n°1 (ci-dessous).

La douche préopératoire est destinée à nettoyer et préparer votre peau avant votre examen.

À votre domicile, au plus près du rendez-vous, prenez une douche avec un savon doux selon les schémas n°2 à 5 (ci-dessous).



1. Dépiller les poignets et au niveau du short



2. Savonner le corps du haut vers le bas et effectuer un shampoing



3. Insister sous les aisselles, nombril, plis de l'aîne et terminer par les pieds et les organes génitaux



4. Ne pas utiliser de gant de toilette



5. Rincer abondamment



6. Se sécher avec des serviettes propres et revêtir des vêtements propres

Après la douche, ne pas appliquer de : crème ou huile hydratante, déodorant, lotion après rasage. Vous devez vous brosser correctement les dents.

À votre arrivée, le personnel soignant vérifiera et rectifiera si nécessaire la **dépilation du site opératoire** (au niveau du poignet et du pli de l'aîne). **Vous pouvez l'anticiper à votre domicile et vous dépiler avec de la crème dépilatoire** (test allergique à réaliser 4 jours avant l'examen hors zone opératoire) ou une tondeuse. L'usage du rasoir est à proscrire.

Veillez à bien **retirer tous vos bijoux y compris l'alliance**, piercings, lentilles de contacts, vernis à ongles et maquillage.

— **Si la coronarographie est prévue dans la matinée :** vous devez **rester à jeun à partir de minuit** mais pouvez boire des liquides clairs (eau, thé, café, mais pas de jus, ni lait) jusqu'à 2h avant l'intervention et prendre votre traitement habituel.

— **Si la coronarographie est prévue dans l'après-midi :** vous prenez votre petit-déjeuner **avant 8h**, mais devez rester à jeun au repas de midi, vous pouvez boire des liquides clairs (eau, thé, café, mais pas de jus, ni lait) jusqu'à 2h avant l'intervention tout en continuant à prendre votre traitement habituel selon les recommandations des médecins.

→ APRÈS L'EXAMEN, QUI DURERA 30 À 45 MINUTES

Vous aurez un pansement qui pourra être compressif au poignet ou au pli de l'aîne. Ce dernier vous sera retiré quelques heures plus tard, avant votre retour à domicile. Vous pourrez boire et manger dès le retour dans votre chambre. Vous devez être accompagné pour quitter l'établissement. Vous ne devez pas conduire pour rentrer chez vous. Vous ne devez pas rester seul la nuit suivant l'examen. Vous ne devez pas effectuer d'efforts importants durant les 24/48 heures suivant l'examen. Les activités physiques devront être reprises progressivement. Il est possible qu'un hématome se forme au niveau de l'aîne ou du bras. Si celui-ci devient important, douloureux ou vous inquiète, prévenez les urgences. Si nécessité de procéder à une angioplastie, vous serez hospitalisé ou service de cardiologie pour un geste le lendemain. Pensez à prendre (si nécessaire) une tenue de nuit et vos affaires de toilettes (linge + savon, brosse à dent...).

PRÉPARATION EN VUE D'UNE ÉCHOGRAPHIE TRANSOESOPHAGIENNE SOUS ANESTHÉSIE GÉNÉRALE

→ AVANT L'EXAMEN

Lors de votre consultation avec le Cardiologue, **il vous sera donné un rendez-vous avec un médecin-anesthésiste** (04 67 66 67 09) idéalement 7 jours avant. Il vous interrogera sur vos antécédents et traitements et vous précisera le déroulement de votre séjour.

LA DOUCHE PRÉOPÉRATOIRE est destinée à nettoyer et éliminer la majorité des germes naturellement présents sur votre peau avant votre examen. **À votre domicile, au plus près de l'heure de rendez-vous**, prenez votre douche avec votre savon habituel.



1. Savonner le corps du haut vers le bas et effectuer un shampoing



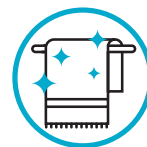
2. Insister sous les aisselles, nombril, plis de l'aîne et terminer par les pieds et les organes génitaux



3. Ne pas utiliser de gant de toilette



4. Rincer abondamment



5. Se sécher avec des serviettes propres et revêtir des vêtements propres

Après la douche, ne pas appliquer de : crème ou huile hydratante, déodorant, lotion après-rasage.

Le jour de l'examen, vous devez vous brosser correctement les dents et arriver **à jeun : ne plus boire 2 heures avant la convocation pour les liquides clairs** (eau, thé ou café sans lait, jus sans pulpe) **et ne plus manger 6 heures avant la convocation**. Vos médicaments du matin peuvent être pris avec une petite quantité d'eau et après avis de votre praticien.

Veillez à **bien retirer tous vos bijoux y compris l'alliance** (lentilles de contacts, lunettes, piercings), vernis à ongles et maquillage.

→ APRÈS L'EXAMEN

- Vous serez surveillé quelques heures dans le service.
- Vous pourrez rapidement boire et manger après l'examen.
- Vous devez être accompagné pour quitter l'établissement.
- Vous ne devez pas conduire pour rentrer chez vous.
- Vous ne devez pas rester seul la nuit suivant l'examen.

Des **douleurs de l'arrière-gorge** peuvent survenir pendant quelques heures après l'échographie transoesophagienne. **Elles peuvent être soulagées par du paracétamol**. Si elles persistent ou s'intensifient, veuillez contacter les urgences.

Votre prise en charge en hospitalisation complète

- **Avant** votre hospitalisation vous serez contacté par le service de pré-admission de la clinique afin de vous rappeler **votre heure d'arrivée** et de faire le point sur les **documents** à envoyer en amont ou à apporter le jour de votre hospitalisation.
- **Le jour de votre entrée**, présentez-vous aux hôtesse d'accueil afin de faire le point sur votre dossier de pré-admission.
- Si votre dossier est **complet** vous pourrez patienter en attendant que l'hôtesse vous indique que votre chambre est libre.
- Si votre dossier est **incomplet**, l'hôtesse vous remet un numéro afin d'être reçu par un agent du service des admissions avec qui vous complèterez votre dossier avant de monter dans votre chambre.

VOTRE TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX PENDANT VOTRE SÉJOUR



→ EN VUE DE VOTRE HOSPITALISATION, MERCI :

- D'apporter vos dernières ordonnances et vos médicaments habituels dans leur boîte d'emballage d'origine.
- De signaler au médecin **les médicaments que vous prenez** sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc.).

Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances pour vous.

→ AU COURS DE VOTRE HOSPITALISATION :

- Une conciliation effectuée par le Pharmacien peut vous être proposée.

→ PENDANT L'HOSPITALISATION :

- Remettez obligatoirement tous vos médicaments à l'infirmier(e). Ils vous seront rendus à votre sortie. **Selon avis du médecin et pour des traitements particuliers, ou si la pharmacie de l'établissement n'en dispose pas dans des délais compatibles avec votre hospitalisation, vos médicaments personnels pourront être utilisés sur une période de 48H.**
- **Le médecin adapte votre traitement à votre état de santé**, par conséquent le nombre, la forme et la présentation des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents de votre traitement habituel.
- N'hésitez pas à poser des questions sur votre traitement.
- Au cours de votre hospitalisation, une conciliation effectuée par le pharmacien peut vous être proposée.

→ À LA FIN DE L'HOSPITALISATION :

- Le médecin vous remet **une ordonnance de sortie** avec toutes les informations nécessaires sur votre nouveau traitement.

VOTRE SORTIE

Nos services vous remettront :

- **Votre courrier de sortie ou de fin d'hospitalisation** (lettre de liaison),
- **Vos prescriptions médicales** (médicaments, soins...),
- **Votre bon de transport en ambulance ou en taxi** si nécessaire,
- **Votre arrêt de travail** si nécessaire,
- **Vos résultats d'examens** réalisés pendant votre séjour.

→ LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Votre date de sortie est fixée par le médecin. Afin d'effectuer les démarches de votre sortie les agents du service des admissions vous accueillent **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, le samedi de 9h15 à 14h15 et le dimanche de 11h00 à 17h00.**

→ SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Si vous souhaitez quitter l'établissement malgré un avis médical contraire, vous devrez signer une attestation dégageant la responsabilité des médecins et de l'établissement.



Votre séjour

Par l'attention très particulière qu'elle accorde à la qualité de l'hébergement et de la restauration, la Clinique du Millénaire met tous les moyens en œuvre pour rendre votre séjour aussi agréable et confortable que possible.

VOTRE CONFORT

0c Séjours

Agate
Jade
Opale

→ CHAMBRE

Pour garantir votre bien-être et votre confort durant votre hospitalisation, la Clinique met à votre disposition plusieurs gammes de prestations hôtelières adaptées à vos besoins et à vos envies.

Personnalisez votre séjour en choisissant votre niveau de confort, lors de l'appel téléphonique de notre hôtesse de pré-admission. L'affectation d'une chambre particulière dépendra des disponibilités dans le service. Elle sera facturée à votre mutuelle, ou à votre charge en fonction de votre contrat de mutuelle.

Toutes les chambres sont climatisées, équipées d'un téléphone, d'un téléviseur et de placards individuels.



→ LINGE

Veuillez-vous munir **du linge de toilette et de nuit** indispensable à votre séjour ainsi que d'un **nécessaire de**

toilette (dentifrice, brosse à dents, savon).



→ PARKING

Un parking public payant est à la disposition des patients et des visiteurs sur le site de la clinique. Des places de parking pour personnes à mobilité réduite sont disponibles à proximité immédiate de l'accueil du service des urgences et de l'entrée de la clinique.

Durant votre hospitalisation vous bénéficiez d'un forfait de stationnement sur le parking dont le tarif variera en fonction de la durée de votre séjour.

Tarifs disponibles à l'accueil de la Clinique ainsi que sur notre site internet www.millenaire.fr.



→ INTERNET / WIFI

L'établissement propose un accès au réseau internet. Vous pouvez vous renseigner auprès des hôtesse d'accueil.



→ TÉLÉPHONE

Afin de vous permettre d'être joignable de l'extérieur un téléphone est à votre disposition dans votre chambre. Votre numéro direct vous sera communiqué par les hôtesse d'accueil. Le montant du forfait est disponible sur le site internet de l'établissement et également dans ce livret.



→ VOS OBJETS DE VALEURS ET EFFETS PERSONNELS

Il est fortement recommandé de venir sans vos objets de valeur (bijoux, carte bancaire, ordinateur portable, tablette...).

Conformément à la loi n° 92-614 du 6 juillet 1992, la clinique met à votre disposition un coffre au bureau des entrées, afin que vous puissiez y déposer vos objets de valeur pendant votre hospitalisation. **La clinique n'est responsable que des objets déposés au coffre.**

Si vous apportez des objets personnels, nous vous invitons à les mettre en sécurité dans le coffre du bureau des entrées, au moment de votre hospitalisation.

Tarifs disponibles à l'accueil de la Clinique ainsi que sur notre site internet www.millenaire.fr.

SI VOUS ÊTES PORTEUR D'UN APPAREIL DENTAIRE, D'UNE PROTHÈSE AUDITIVE OU DE LUNETTES, veuillez le signaler dès votre entrée au personnel soignant.

Il vous est conseillé d'éviter de ranger votre appareil dans du papier ou un mouchoir. **Vous serez informé par le personnel paramédical de la possibilité de conserver vos prothèses ou de la nécessité, pour les appareils dentaires, de les mettre dans une boîte dédiée mise à votre disposition.** Nous ne pouvons en être responsables en cas de perte ou de disparition, si vous n'avez pas pris cette précaution.



RESTAURATION

La cafétéria de la clinique est ouverte du lundi au vendredi **de 12h00 à 14h00**
Les horaires des repas servis aux patients en chambres sont les suivants :



→ BOISSONS

Des distributeurs de boissons chaudes et fraîches sont disponibles dans l'établissement notamment dans le hall d'entrée et dans les salles d'attente des étages de soins.



→ POINT CHAUD

Un espace de restauration rapide pour vous et vos visiteurs est à votre disposition dans le hall d'accueil de l'établissement. Il vous propose un large choix de produits (sandwichs, salades, soupes, viennoiseries, boissons chaudes ou froides, jus d'orange frais, pâtisseries, confiseries...).

Cet espace est ouvert :

8h00 18h30 du lundi au vendredi	9h00 17h00 le samedi	13h00 17h00 les dimanches et jours fériés
--	--	--

Vous trouverez également dans l'établissement des distributeurs automatiques de confiseries.

NOS SERVICES

→ JOURNAUX

Un kiosque à journaux et magazines est à votre disposition au sein du point chaud du hall d'accueil de l'établissement.

→ BIBLIOTHÈQUE

L'association « La bibliothèque pour tous » est présente tous les mardis et jeudis de 14h30 à 18h et se déplace au sein des services de soins. Un large choix d'ouvrages vous sera proposé.

→ COURRIER

Votre courrier est distribué dès son arrivée. Le courrier en partance doit être déposé affranchi à l'accueil de l'établissement avant 15h30.

→ INTERPRÈTES

Une liste des membres du personnel parlant une langue étrangère est à votre disposition à l'accueil.



ACCOMPAGNANTS ET VISITES

→ LES ACCOMPAGNANTS

Si vous êtes en chambre particulière, et sauf contre-indication médicale, un de vos proches peut rester à votre chevet durant la nuit en bénéficiant d'un lit accompagnant, en se signalant à l'accueil avant 17h. Votre accompagnant peut également prendre ses repas dans votre chambre aux mêmes horaires que vous. Il devra se procurer un ticket à l'accueil avant 09h pour le déjeuner et avant 15h pour le dîner.

Tarifs disponibles à l'accueil de la Clinique ainsi que sur notre site internet www.millenaire.fr.

→ LES AIDANTS FAMILIAUX

Il est important de faire connaître votre aidant familial auprès de l'équipe médicale et paramédicale dès votre admission. L'établissement a, en collaboration avec les membres de la Commission des Usagers, mis en place une Charte de l'Aidant familial, permettant d'organiser la coopération entre l'équipe paramédicale et l'Aidant.

→ LES VISITES

Les visites sont autorisées dans le respect des règles suivantes :

- deux personnes à la fois par chambre,
- uniquement dans les créneaux définis pour chaque service.

SERVICE	CRÉNEAU DE VISITE
Réanimation	15H00 - 20H45
Unité de Soins Intensifs en Cardiologie (USIC)	13H00 - 19H00
Unité de Soins Intensifs en Neuro-Vasculaire (USINV)	15H00 - 17H30
Unité de Soins Continus (USC)	15H00 - 20H45
Autres services d'hospitalisation	13H00 - 20H45

Si votre visiteur **tousse, est enrhumé, grippé ou est porteur d'une maladie contagieuse** (gastro-entérite, rougeole, oreillons), le report de la visite est nécessaire afin d'éviter de contracter sa pathologie.

Dans certaines situations, **des exceptions peuvent être faites**. Merci de vous rapprocher de l'équipe médicale et paramédicale de votre service.

Un témoin lumineux est situé au-dessus de la porte de la chambre, permettant de signaler des soins en cours. Nous vous remercions de bien vouloir patienter dans le couloir ou la salle d'attente du service.

Pour le confort de tous, il est recommandé aux visiteurs de suivre les indications suivantes :

- respecter les horaires de visite,
- quitter la chambre lors des soins ou des visites médicales,
- respecter les consignes d'hygiène des mains, respect des précautions prescrites,
- respecter la tranquillité de votre voisin de chambre,
- ne pas faire de bruit,
- ne pas fumer, y compris la cigarette électronique,
- ne pas apporter de nourriture soumise à la chaîne du froid et sans l'accord de l'équipe médicale, de boissons alcoolisées ou de médicaments,
- ne pas apporter de fleurs ou plantes car elles représentent un risque infectieux important,
- ne pas être accompagné d'enfants en bas âge.

En cas de crise sanitaire, nous vous demandons de respecter les consignes exceptionnelles affichées au moment de votre hospitalisation et qui pourront vous être communiquées par nos hôtesse d'accueil.

Par ailleurs, nous vous informons que les visites peuvent être **limitées ou interdites par décision médicale ou pour toute raison liée à la situation sanitaire.**

Les **enfants de moins de 15 ans** ne sont pas autorisés dans les services de soins de l'établissement.

CONSIGNES À RESPECTER

→ ALIMENTATION / ALIMENTATION PLAISIR

Toute nourriture amenée doit faire l'objet d'une validation par l'équipe médicale ou paramédicale avant d'être donnée au patient.

→ TABAC ET CIGARETTE ÉLECTRONIQUE



En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, et pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Ne pas respecter l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif expose à une amende forfaitaire ou à des poursuites judiciaires. Pour les mêmes motifs d'hygiène et de sécurité il est strictement interdit de vapoter dans l'enceinte de l'établissement.

→ DÉGRADATIONS DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX

Vous devez respecter le bon état des locaux, du matériel et du mobilier mis à votre disposition.

→ TÉLÉPHONE PORTABLE

En raison du risque d'interférences avec certains matériels médicaux, l'usage des téléphones portables est interdit dans l'établissement.

→ ANIMAUX

Les animaux sont interdits dans l'établissement par mesure d'hygiène.

→ TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue décente est exigée en dehors de la chambre et lors de vos déplacements dans la clinique.

→ FLEURS

Les fleurs coupées et les plantes en pots sont interdites pour limiter les risques de contamination.

→ SUBSTANCES PROHIBÉES

Certains aliments et boissons pouvant être contre-indiqués en fonction du régime suivi, leur apport extérieur est soumis à l'approbation du personnel soignant. L'apport de boissons alcoolisées et de stupéfiants est interdit.

→ CHARTE DES DEVOIRS DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE ET DE SON ENTOURAGE

Durant votre séjour, un certain nombre de règles de vie s'imposent aux patients, accompagnants et visiteurs :

- Conserver une attitude polie et courtoise envers tous
- Respecter les biens et matériels de l'établissement
- Respecter la propreté des locaux
- Ne pas fumer, ni vapoter dans l'enceinte de l'établissement

→ RESPECTONS-NOUS

Les agressions, menaces et actes d'intimidations envers les professionnels de santé sont passibles de poursuites judiciaires (*articles 433-3 et 222-8 du code pénal*).

Elles sont également susceptibles de signalement auprès de l'Observatoire national des violences en santé.

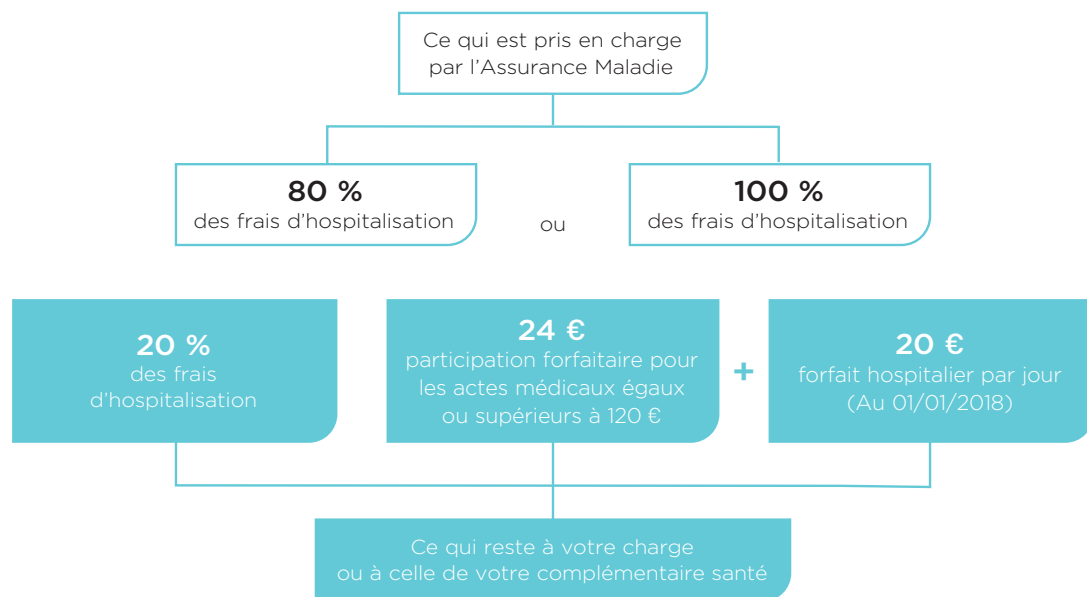


Frais d'hospitalisation

La clinique est conventionnée avec les organismes d'Assurance Maladie et avec certaines mutuelles.

En fonction de vos souhaits, de vos conditions de prise en charge par votre caisse d'assurance maladie et de votre éventuelle mutuelle complémentaire, un acompte d'au moins 160 € pourra vous être demandé lors de vos formalités d'entrée en hospitalisation. Vous pouvez demander le barème de calcul à la secrétaire qui effectuera votre admission.

N'hésitez pas à solliciter nos services pour toute question relative aux conditions de règlement de votre séjour.



Des chambres particulières, forfaits confort et prestations Oc Séjours sont disponibles.
Les tarifs sont accessibles sur le site www.millenaire.fr et dans votre dossier de préadmission.

→ PAYEZ VOS FACTURES EN LIGNE

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de régler en ligne vos factures liées à votre prise en charge à la clinique du Millénaire.

Rendez-vous sur www.millenaire.fr rubrique « Payez vos factures en ligne ».

Vos droits



VOS INFORMATIONS

→ INFORMATION CONCERNANT VOTRE ÉTAT DE SANTÉ

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel par tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité. Cette information porte sur :

- les différentes investigations,
- les traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences,
- les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent,
- les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus.

Elle porte aussi sur la possibilité de recevoir, lorsque son état de santé le permet, notamment lorsqu'elle relève de soins palliatifs, les soins sous forme ambulatoire ou à domicile. Vous prenez, avec le professionnel de santé, et compte tenu des informations et des préconisations qu'il vous fournit les décisions concernant votre santé. Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

→ DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

(Cf. articles L.1111-7 et R.1111-9 du code de la santé publique.)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. **Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.** Il vous est possible d'accéder à ces informations, directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez, et en obtenir communication. Il vous faut former une demande écrite auprès de la direction en justifiant de votre identité. Cette communication ne pourra intervenir avant qu'un délai de réflexion de quarante-huit heures ait été observé. Le délai de communication est de huit jours pour des informations datant de moins de cinq ans et de deux mois au-delà.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, n'hésitez pas à nous solliciter ou à solliciter les représentants des usagers.

→ PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de la clinique, nous vous informons que le recueil des données à caractère personnel vous concernant est **essentiel à la gestion de votre séjour**. Ces données font l'objet de collectes et de traitements par les professionnels de la clinique et du Groupe Oc Santé.

Pour assurer la continuité de votre prise en charge, les professionnels de la clinique peuvent être amenés à échanger informatiquement des données à caractère personnel vous concernant grâce à une Messagerie de Santé Sécurisée. En tant que responsable de ces traitements, la clinique s'engage à les réaliser dans le strict respect des textes applicables en la matière (*Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données*).

Un dispositif de télésurveillance pourra également être mis en place avec l'accord du patient pour échanger des informations sur son état avec les professionnels de santé et adapter si nécessaire sa prise en charge.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits relatifs à la protection de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Groupe Oc Santé à l'adresse mail suivante : dpo@oc-sante.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Centre Médical Odysseum 194

Avenue Nina Simone - Cs 19537, 34960 Montpellier Cedex 2.

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre Identifiant National de Santé (INS) et traitées dans le Système d'Information Hospitalier géré par le groupe Oc Santé (obligation légale articles L.1111-8-1, R.1111-8-1 et suivants du code de la santé publique). Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions.

Conformément à l'article R1111-8-5 du code de la santé publique, vous ne pouvez-vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS.

Pour toutes informations complémentaires à ce sujet, merci de vous rendre sur le site www.oc-sante.fr rubrique « RGPD – Protection des données personnelles ».

Un exemplaire papier de cette rubrique pourra également vous être remis sur demande à l'accueil de chaque établissement du Groupe Oc Santé.

→ PROTECTION DE VOS DONNÉES DANS LE CADRE D'UNE PRISE EN CHARGE EN CANCÉROLOGIE

L'Institut National du Cancer réutilise vos données pour mener des études dans le domaine de la santé - et plus particulièrement pour faire avancer la recherche contre le cancer : améliorer le dépistage, les traitements, le parcours de soins, la qualité de vie et la survie. La plateforme répond ainsi à un motif d'intérêt public essentiel.

À tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL et définir des directives anticipées relatives à vos données dans les conditions prévues par le RGPD et la loi informatique et liberté. Le fait d'exercer vos droits n'aura aucune conséquence sur votre prise en charge et votre traitement.

Pour plus d'informations : lesdonnees.e-cancer.fr

Délégué à la protection des données : dpo@institutcancer.fr

Par ailleurs, vous êtes dans un établissement de santé qui effectue de la recherche clinique. En-dehors des cas prévus par la réglementation qui nécessitent un consentement exprès de votre part (recherches biomédicales), les informations recueillies pourront être utilisées dans le cadre d'études à visée statistique, d'évaluation ou épidémiologique par les professionnels, y compris ceux qui ne vous suivent pas. Conformément au cadre prévu par la loi, sauf demande abusive ou exclue par la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès et d'information sur l'utilisation de vos données personnelles.

→ VIA TRAJECTOIRE®

Sur les préconisations de l'Agence Régionale de Santé, l'établissement utilise le logiciel de santé **ViaTrajectoire®**, logiciel déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, offrant une aide à l'orientation des personnes à la recherche d'une solution de suite de soins (soins de suite et réadaptation et hospitalisation à domicile). Les données nominatives concernant les patients pour lesquels une demande d'admission est créée dans **ViaTrajectoire®** font l'objet d'un enregistrement.

Le traitement des données à caractère personnel effectué dans ce cadre est fondé sur le consentement et est exercé sous la responsabilité conjointe du GCS SARA et des instances régionales parties prenantes du projet.

→ SI-VIC : SYSTÈME D'IDENTIFICATION UNIQUE DES VICTIMES

L'outil SI-VIC a pour finalité l'aide au pilotage du système de santé, ainsi que l'information des familles et proches de victimes dans le cadre de situations sanitaires exceptionnelles.

Le recueil des données à caractère personnel d'un patient au sein de cet outil est effectué sur la base juridique de l'obligation légale.

Pour plus d'information sur la note d'information du Ministère des Solidarités et de la Santé, connectez-vous sur le site web de l'établissement, « rubrique RGPD – données personnelles », SIVIC.

→ RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Conformément à l'article R1112-45 du code de la santé publique, vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée à des tiers extérieurs en le signalant au bureau des admissions dès votre arrivée.

MON ESPACE SANTÉ

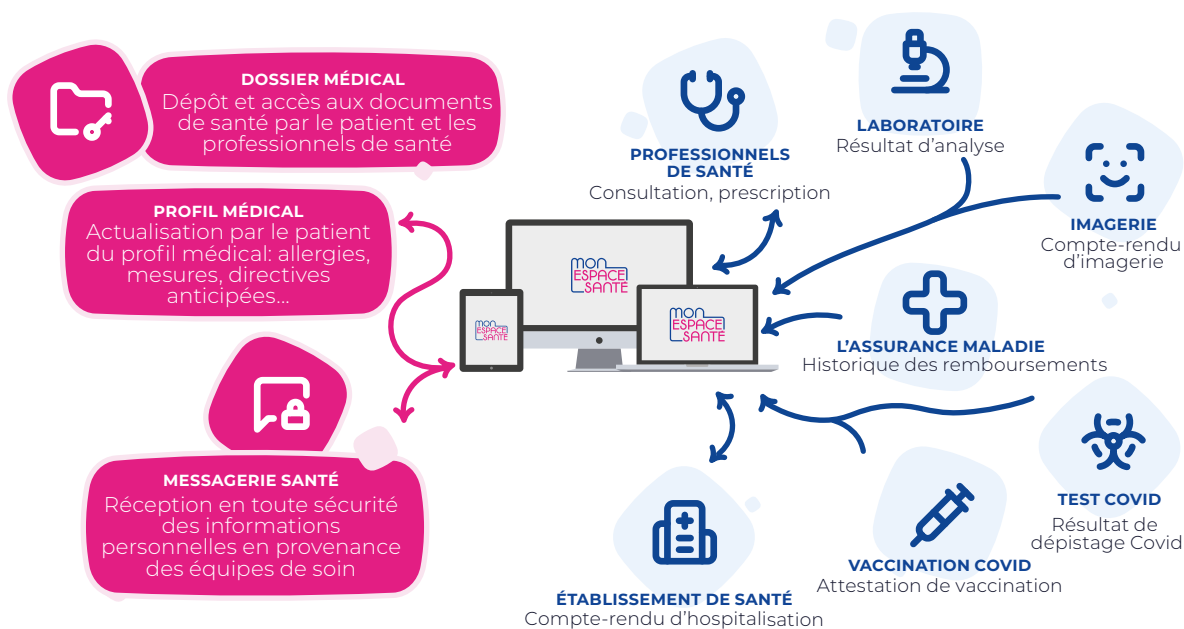
→ MON ESPACE SANTÉ, UN SERVICE NUMÉRIQUE PERSONNEL ET SÉCURISÉ

L'espace numérique proposé par l'Assurance Maladie et le ministère en charge de la santé est le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés sociaux. Grâce à ce nouveau service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé. Il comprend aujourd'hui :

- un dossier médical partagé (anciennement DMP), véritable carnet de santé numérique. Il stocke en toute sécurité les informations de santé (traitements, résultats d'examen, allergies...) et permet de les partager avec des professionnels de santé,
- une messagerie sécurisée,
- un agenda de santé pour suivre ses rendez-vous médicaux,
- un catalogue de services numériques de santé agréé par l'État français. Grâce à ce nouveau service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.

→ QUELLES INFORMATIONS CONTIENT MON ESPACE SANTÉ ?

Aujourd'hui chaque professionnel lié à votre prise en charge doit vous informer pour consulter vos données. Vous êtes notifié(e) par e-mail à chaque accès par un professionnel de santé, en cas d'accès d'urgence et à chaque ajout ou modification d'un document. Vous pouvez savoir qui a consulté vos documents et vos données et vous avez le droit de vous y opposer à tout moment.



Créez votre compte sur « Mon Espace Santé » sans plus attendre et devenez acteur de votre santé !





DIRECTIVES ANTICIPÉES

(Cf. article L.1111-11 du code de la santé publique.)

→ QUE SONT LES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Ce sont **vos volontés exprimées par écrit sur les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie** si vous êtes dans l'incapacité de vous exprimer. Les directives anticipées permettent de faire connaître au médecin vos volontés : sur la mise en route, le refus ou l'arrêt d'une réanimation, d'autres traitements ou d'actes médicaux, et sur vos attentes. Cette réflexion peut être l'occasion d'un dialogue avec votre médecin ou vos proches.



→ QUAND ET COMMENT LES RÉDIGER ?

Vous pouvez les rédiger à n'importe quel moment de votre vie, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap. **Elles sont valables sans limite de temps et vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment.** Vous pouvez écrire vos directives anticipées sur un formulaire (disponible sur le site de la Haute Autorité de Santé) ou sur simple papier daté et signé.

→ QUELLES INFORMATIONS COMMUNIQUER ?

Vous pouvez écrire tout ce que vous ne voulez pas ou redoutez : si vous voulez ou non être maintenu(e) artificiellement en vie, les traitements et techniques médicales que vous ne souhaitez pas (sonde d'alimentation, aide respiratoire...), vos attentes concernant l'aide de soins palliatifs (traitements des douleurs physiques, de la souffrance morale...) mais également **les conditions que vous souhaitez pour votre fin de vie** (accompagnement, lieu de fin de vie...). Vous pouvez vous faire aider par votre médecin qui vous expliquera les traitements et les options possibles.



→ ET ENSUITE ?

Si un jour vous ne pouvez plus vous exprimer, le médecin doit rechercher le plus tôt possible si vous avez écrit vos directives anticipées, **en prendre connaissance et les respecter.** Si vous n'avez pas rédigé vos directives anticipées, dans tous les cas votre douleur sera traitée et apaisée. Votre bien-être et celui de vos proches resteront la priorité.

PERSONNE DE CONFIANCE

(Cf. article L.1111-6 du code de la santé publique.)

“*Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.*”

Cette désignation, révoquant à tout moment, est faite par écrit. La personne de confiance est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé, et rend compte si nécessaire de votre volonté. Elle peut selon votre souhait vous :

- accompagner dans vos démarches,
- assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions,
- être consultée si vous n'êtes pas capable d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information,
- être détentrice de vos directives anticipées si vous les avez rédigées.

La personne de confiance doit être majeure et peut être un membre de votre famille, un proche ou votre médecin traitant. Il vous appartient d'informer la personne que vous avez choisie et de vous assurer de son accord. **Elle est facultative et n'est valable que pour la durée de cette hospitalisation.**



SOUTIEN AUX PATIENTS ET À LEURS FAMILLES

L'établissement a passé des conventions avec des associations de soutien aux malades et aux familles. Vous pouvez obtenir la liste et les coordonnées de ces associations auprès de l'accueil de l'établissement. Un psychologue est présent sur l'établissement, ainsi qu'une assistante sociale qui peut vous aider dans vos démarches. Vous pouvez les contacter soit par l'intermédiaire du personnel soignant, soit par l'intermédiaire de votre médecin.

- **PSYCHOLOGUE CLINICIENNE** : elle consulte au sein de l'établissement les mardi et vendredi après-midi et le mercredi matin.
- **ASSISTANTE SOCIALE** : elle est présente au sein de l'établissement les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 16h15 et le mercredi de 8h à 12h15.
- **INFIRMIÈRE RÉFÉRENTE EN ONCOLOGIE ET CONSULTATION D'ANNONCE** : elle est présente du lundi au vendredi.



VOTRE EXPÉRIENCE PATIENT

Lorsque vous franchissez nos portes, votre expérience en tant que patient est essentielle. Nous nous engageons à vous offrir un environnement accueillant et bienveillant où votre confort et votre confiance sont nos priorités.

Vous pourrez être sollicité pour partager votre expérience, perception et vécu tout au long de votre séjour. Vous aurez également la possibilité de nous donner votre avis au travers de nos questionnaires de satisfaction, de la démarche d'évaluation dite du « patient traceur » ou encore par la transmission d'une plainte ou d'une réclamation.

→ VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE



La qualité des conditions d'accueil et de séjour dans l'établissement étant une de nos priorités, des enquêtes de satisfaction sont mises à votre disposition : questionnaire de satisfaction remis au cours de votre séjour et enquête transmise par mail après votre sortie. Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour y répondre.

→ DISPOSITIF E-SATIS

Lors de votre admission, il vous sera demandé de nous communiquer votre adresse mail. Deux à trois semaines après votre sortie, vous recevrez un mail vous invitant à compléter le questionnaire e-satis en ligne afin d'exprimer votre niveau de satisfaction. Si vous ne disposez pas d'une adresse mail, vous pouvez communiquer l'adresse mail de l'un de vos proches.

Afin de répondre au mieux à vos attentes, votre avis est important. Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes, lors de votre séjour et une fois de retour à votre domicile, afin de répondre à ces enquêtes de satisfaction **qui nous permettent d'améliorer toujours plus la qualité de nos services.**

→ DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION « PATIENT TRACEUR »

Les équipes qui vous soignent évaluent régulièrement leurs pratiques et l'organisation mises en place pour améliorer la prise en charge des patients. La méthode du « patient traceur » est une des évaluations mise en œuvre au sein de la clinique. Elle consiste à choisir des patients qui sont en cours d'hospitalisation et à évaluer leur prise en charge depuis leur entrée dans l'établissement en prenant en compte leur expérience propre. **Nous pourrions vous solliciter afin d'être l'un de ces patients.**

Dans ce même objectif, nous vous rappelons l'intérêt de participer aux enquêtes de satisfaction qui vous seront proposées à votre sortie. Le signalement des dysfonctionnements et événements indésirables est organisé sur l'établissement et des mesures correctives sont mises en œuvre. L'ensemble des actions d'amélioration identifiées au travers de ces évaluations, constitue le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins. Un suivi de la mise en place de ces actions est organisé et l'évaluation de leur efficacité est réalisée.

→ DON D'ORGANES

La clinique du Millénaire fait partie du réseau REPRELAR consacré au don d'organe. Le don d'organe est une décision personnelle. Personne ne peut décider à votre place, c'est pourquoi il est important d'en parler avec vos proches et d'exprimer vos choix. En cas de refus, vous avez la possibilité de vous inscrire sur le registre national de refus du don d'organes de l'Agence de Biomédecine.

Pour avoir plus d'informations, n'hésitez pas à interroger l'équipe soignante. Une plaquette d'information est à votre disposition à l'accueil. Vous pouvez aussi vous adresser à l'ADOT (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains) ou à l'Agence de Biomédecine.



→ VOS PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

(Cf. articles R.1112-79 à R.1112-94 du code de la santé publique.)

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement à l'accueil de l'établissement pour recueillir votre plainte, réclamation ou tout autre événement indésirable en lien avec votre prise en charge.

Si vous préférez, vous pouvez solliciter ou écrire à la Direction de l'établissement.

L'établissement veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. L'ensemble des plaintes et des réclamations est analysé trimestriellement par la commission des usagers (CDU). Si nécessaire, une rencontre peut être organisée avec un médiateur médecin ou non-médecin, membre de la CDU. Vous pouvez vous faire accompagner dans l'ensemble de ces démarches par les représentants des usagers de l'établissement. En cas de difficulté pour obtenir une réponse, vous pouvez adresser votre réclamation à l'Agence Régionale de Santé.

→ CULTE

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse auprès du personnel soignant.

→ SERVICE SOCIAL

Un service social est à votre disposition dans l'établissement sur rendez-vous.

→ ASSOCIATIONS

L'établissement a passé des conventions avec des associations de soutien aux patients ou aux familles. La liste et les coordonnées de ces associations sont affichées dans le hall d'accueil.

→ COMMISSION DES USAGERS

La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle recommande à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes les plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi, il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

→ LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

La Clinique du Millénaire place au centre de ses engagements l'implication et l'écoute des usagers. Le représentant des usagers (RU) est **un bénévole qui défend les droits et les intérêts de tous les usagers de la santé.**

Il **exprime leurs besoins individuels et collectifs** pour contribuer à l'amélioration du système de santé.

Ils **travaillent aux côtés des professionnels de santé de l'établissement**, pour améliorer l'accueil et la prise en charge au sein de la Clinique.

4 missions principales :

- ÉCOUTER
- INFORMER
- ACCOMPAGNER
- VEILLER AU RESPECT de vos droits

COMPOSITION DE LA CDU :

- Madame C. BECHARD, Directrice, Présidente de la CDU
- Docteur J-Y. BIGEON, Anesthésiste-réanimateur, Médecin médiateur titulaire
- Docteur Y. LE GOULVEN, Médecin urgentiste, Médecin médiateur suppléant
- Madame M-C. LAPOINTE, Directrice des Soins Infirmiers, Médiateur non-médecin
- Madame A. FOUCHEROT, Responsable du service des urgences, Suppléant médiateur non-médecin
- Madame E. BOUSQUET, Responsable Assurance Qualité, en charge des relations avec les usagers
- Madame C. BARRAL-MAKAREVICIUS, Responsable du service de chirurgie viscérale et digestive, Représentant du personnel soignant
- Madame A-C. LERICHE, Représentante des usagers titulaire, Vice-présidente de la CDU
- Monsieur B. CARPIER, Suppléant représentant des usagers
- Monsieur D. DALLEU, Représentant des usagers titulaire
- Monsieur F. BRUM, Suppléant représentant des usagers

→ LES MISSIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Les représentants des usagers (RU) ont pour mission première de défendre les droits et les intérêts des patients d'un établissement.

En se situant sur les terrains de la dignité et des droits du patient et de ses proches aidants, les RU peuvent questionner les pratiques du personnel soignant et administratif. Ils font également part des observations et remontées des usagers sur les points forts et les points faibles de l'établissement et le cas échéant proposer des pistes d'amélioration, notamment par le rapport annuel de la commission des usagers, et aussi par le projet des usagers.

Les représentants des usagers sont joignables par téléphone ou par mail.

Les représentants des usagers sont nommés par le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est de 3 ans renouvelable.

Charte de la personne hospitalisée

Circulaire N°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

→ PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Cette charte est également disponible sur demande en braille et en langues étrangères à l'accueil de la clinique.

Charte de la personne en situation de handicap

- 1** Favoriser la participation active des proches et/ou des aidants
- 2** Veiller au maintien de l'autonomie
- 3** Améliorer l'accessibilité à la Clinique
- 4** Anticiper et coordonner la sortie
- 5** Anticiper les besoins
- 6** Améliorer l'accès aux blocs techniques
- 7** Adapter le circuit de prise en charge des urgences
- 8** Évaluer les aptitudes et réévaluer les besoins au cours de l'hospitalisation
- 9** Adapter la prise en charge de la douleur



25 ÉTABLISSEMENTS
REGROUPANT
PLUS DE
70 SPÉCIALITÉS



MÉDECINE-CHIRURGIE

Clinique du Millénaire (Montpellier)
Clinique Mont-Louis (Paris 11e)
Clinique Paris-Bercy (Charenton-Le-Pont)

MÉDECINE-CHIRURGIE-OBSTÉTRIQUE

Polyclinique Saint-Roch (Montpellier)
Clinique Clémentville (Montpellier)

SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION

Clinique Bourgès (Castelnau-le-Lez)
Rééducation neurologique
Clinique Plein Soleil (Montpellier)
Soins médicaux et de réadaptation polyvalents
Clinique Fontfroide (Montpellier)
Rééducation de l'appareil locomoteur,
Réadaptation cardiaque, EVC-EPR
Clinique Les Oliviers (Gallargues-le-Montueux)
Soins médicaux et de réadaptation polyvalents,
Réadaptation nutritionnelle, Gériatrie
Clinique Les Jardins de Sophia (Castelnau-le-Lez)
Soins médicaux et de réadaptation polyvalents
en hospitalisation de jour

SOINS DE LONGUE DURÉE

Clinique Les Jardins de Sophia (Castelnau-le-Lez)

PSYCHIATRIE

Clinique Stella (Vérargues - Entre-Vignes) - Psychiatrie
Clinique La Pergola (Béziers) - Psychiatrie
Clinique Saint-Martin de Vignogoul (Pignan)
Psychiatrie
Clinique Saint-Antoine (Montarnaud)
Psychiatrie de l'adulte à partir de 50 ans,
Psychiatrie de la personne âgée

HÉBERGEMENT DE PERSONNES ÂGÉES

L'Ensoleillade (Lattes) - EHPAD
Les Aigueillères (Montferrier-sur-Lez) - EHPAD
La Cyprière (Juvignac) - EHPAD
La Martégale (Pérols) - EHPAD
Les Glycines (Montpellier) - EHPAD
Les Lavandes (Florensac) - EHPAD
Les Mélias (Montady) - EHPAD
Les Terrasses des Glycines (Montpellier)
Résidence senior

HOSPITALISATION À DOMICILE

Home Santé (Montpellier)
3G Santé (Nîmes)

SERVICES À LA PERSONNE

Nouvéo (Montpellier, Juvignac, Villeneuve-lès-Maguelone,
Lattes, Sète)



www.oc-sante.fr

f in @

CLINIQUE DU MILLÉNAIRE

Médecine - Chirurgie

220, boulevard Pénélope - CS 59523
34960 Montpellier Cedex 2

TEL 04 99 53 60 00 / FAX 04 99 53 60 05

info@millenaire.fr*

